

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1467

29 juillet 2009

SOMMAIRE

Absolute Ventures S.A.	70370	Immo-Service S.A.	70410
AFG Luxembourg S.à r.l.	70370	International Management & Services Corporation S.A.	70414
Atlantic Iron S.à r.l.	70398	Invesco The Hague Hotel Investment S.à r.l.	70373
Autoétoile S.à r.l.	70391	Lamint S.à r.l.	70379
Besthold S.A.	70411	Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l.	70378
Betra Sàrl	70412	LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l.	70414
Calneva S.à r.l.	70412	Medley Finance S.A.	70379
Casimir S.A.	70413	Menocee Investments S.A.	70379
Cattaro Investments S.A.	70416	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	70407
CBH I	70393	Nexar Capital Group	70379
Compagnie Financière de Métallurgie CO-FIMETAL S.A.	70411	Nexar Capital Group S.à r.l.	70379
Crystal Palace Investments S.A.	70378	OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l.	70391
Datatrust S.A.	70370	Ori Martin S.A.	70411
Datatrust S.A.	70370	Quality Investment Corporation S.à r.l.	70412
Dennemeyer & Associates	70370	Relight Entreprises S.A.	70383
Dr. Roulev Numismatics S.à r.l.	70407	Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l.	70407
Eau de Vie S.A.	70395	Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	70407
Edeka International S.A.	70409	Ronndriesch 4 S.A.	70409
Electrocosta S.à r.l.	70412	Société Financière d'Octobre SA	70410
Emanimmo S.A.	70411	Solera	70375
Eradius Immobilière S.A.	70378	Suna	70410
Estèrel Technoinvestments S.A.	70378	Texanox Lux S.A.	70410
Extreme Investments S.A.	70378	"Tokyo Garden s.à r.l."	70413
First European Commodity and Metal Trading Group S.à r.l.	70407	Transport Da Conceicao Martins S.à r.l.	70413
G-P Latin America S.à r.l.	70409	Triangle S.A.	70413
GP Leasing S.à r.l.	70409	TST International Finance S.A. Luxembourg	70413
Great American Europe S.A.	70409	Volux S.à r.l.	70407
G.T. Associates S.à r.l.	70391	W.A. S.à r.l.	70412
H2A S.A.	70411		
Hanil Investment S.A.	70397		
Headland Finance and Partners S.N.C.	70405		
Histrag S.A.	70397		
Hollerich Investment Holding S.A.	70410		
Holpar S.A.	70391		

Absolute Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 84.021.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Absolute Ventures S.A.
Signature

Référence de publication: 2009087130/12.

(090104031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Dennemeyer & Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 53.358.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dennemeyer & Associates S.A.
Signature

Référence de publication: 2009087131/11.

(090104021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Datatrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 15.248.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DATATRUST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009087132/11.

(090104019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Datatrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 15.248.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DATATRUST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009087133/11.

(090104016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.526.

In the year two thousand and nine,
on the thirtieth day in the month of June.

Before Us, Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(i) HEADLAND UK LIMITED, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, duly registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 5280241 ("HUK");

AND

(ii) ARG INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 6692673 ("ARGI")

AND

(iii) ARG SOLUTIONS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 6840712 ("ARGS")

HUK, ARG I and ARG S being hereafter collectively referred to as the "Shareholders".

Together represented by Mr Paul Worth, being manager B of AFG Luxembourg S.à r.l., by virtue of a proxy given by HUK on 26 June 2009, by virtue of a proxy given by ARG I on 26 June 2009 and by virtue of a proxy given by the ARG S on 26 June 2009.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned Notary to enact the following:

I. HEADLAND UK LIMITED, ARG INVESTMENTS LIMITED and ARG SOLUTIONS LIMITED are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "AFG LUXEMBOURG S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 104.526, incorporated by a deed of Me J. Elvinger, notary public in Luxembourg, dated November 16th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 163, dated February 2^{3rd}, 2005; amended by a deed of Me J. Elvinger, notary c in Luxembourg, dated November 30th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 567, dated June 11th, 2005; amended by a deed of Me J. Elvinger, notary prenamed, dated November 23rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 728, dated April 10th, 2006; amended by a deed of Me J. Elvinger, notary prenamed, dated June 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1875, dated October 6th, 2006; amended by a deed of Me J. Elvinger, prenamed, dated April 10th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1407, dated June 7th, 2008 and amended by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary undersigned, dated October 9th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 2745, dated November 11th, 2008; amended by a deed of the same notary WAGNER, dated March 20th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 894, dated April 28th, 2009; amended by a deed of the same notary WAGNER, dated March 27th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 895, dated April 28th, 2009 and amended by a deed of the same notary WAGNER, dated April 21st, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1130, dated June 9th, 2009 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one hundred eighty three million three hundred fifty four thousand and sixty British Pound (GBP 183,354,060) represented by nine million one hundred thirty seven thousand seven hundred and three (9,137,703) shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each, by twenty thousand (20,000) class A preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each and by ten thousand (10,000) class B preference shares with a par value of twenty British Pound (GBP 20) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

i. Consider amending the Company's financial year so that the Company's financial year begins on 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.

ii. Consider amending the article 14 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 14. "The Company's financial year shall begin on the first of July of each calendar year and end on the thirtieth of June of the following calendar year. The financial year having started on 22 April 2009 will end on 30 June 2009."

iii. Miscellaneous.

IV. The Shareholders have - based on this agenda - taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to amend the Company's financial year so that the Company's financial year begins on 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolved to amend the article 14 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 14. "The Company's financial year shall begin on the first of July of each calendar year and end on the thirtieth of June of the following calendar year. The financial year having started on 22 April 2009 will end on 30 June 2009."

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, they signed together with the Notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) HEADLAND UK LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 5280241 ("HUK");

ET

(ii) ARG INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6692673 ("ARGI");

ET

(iii) ARG SOLUTIONS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Juno Drive, Leamington Spa, Warwickshire, CV31 3RG, Royaume-Uni, et enregistrée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 6840712 ("ARGS")

HUK, ARGI et ARGS étant ci-après désignées sous le terme les "Associées".

Ici représentées par Monsieur Paul Worth, gérant B de AFG Luxembourg Sarl, en vertu de procurations données le 26 juin 2009 par HUK, ARGI et ARGS.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes représentées par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. HEADLAND UK LIMITED, ARG SOLUTIONS LIMITED et ARG INVESTMENTS LIMITED sont les associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AFG LUXEMBOURG S.A R.L., constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.526 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître J. Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 163 en date du 23 février 2005; modifié par acte reçu par Maître J. Elvinger, notaire prénommé, en date du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 567 en date du 11 juin 2005; modifié par acte reçu par Maître J. Elvinger, notaire prénommé, en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 728 en date du 10 avril 2006; modifié par acte reçu par Maître J. Elvinger, notaire prénommé, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1875 en date du 6 octobre 2006; modifié par acte reçu par Maître J. Elvinger, notaire prénommé, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1407 en date du 7 juin 2008; modifié par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire soussigné, en date du 9 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2745 en date du 11 novembre 2008; modifié par acte reçu par prédit notaire WAGNER, en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 894 en date du 28 avril 2009; modifié par acte reçu par le même notaire WAGNER, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 895 en date du 28 avril 2009; et modifié par acte reçu par même notaire WAGNER, en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1130 en date du 9 juin 2009 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à cent quatre-vingt-trois millions trois cent cinquante-quatre mille soixante livres sterling (GBP 183.354.060) représenté par neuf millions cent trente-sept mille sept cent trois (9.137.703) parts sociales ordinaire avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune, par vingt mille (20.000) parts préférentielles de classe A avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune et par dix mille (10.000) parts préférentielles de classe B avec une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

i. Modification de l'année fiscale de la Société de sorte que l'année fiscale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

ii. Modification l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. "L'année sociale commence le premier juillet de chaque année civile et se termine le trente juin de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 22 avril 2009 se terminera le 30 juin 2009."

IV. Les Associées ont, sur base de cet ordre du jour, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées ont décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte que l'année fiscale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Associées ont décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. "L'année sociale commence le premier juillet de chaque année civile et se termine le trente juin de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 22 avril 2009 se terminera le 30 juin 2009."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WORTH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7742. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088558/239/146.

(090105696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Invesco The Hague Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.861.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.783.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of the month of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Simone Schmitz, jurist, residing professionally in Luxembourg as proxyholder on behalf of Invesco European Hotel Real Estate II S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg being the sole member of Invesco The Hague Hotel Investment S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of the notary Hellinckx on 2nd December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 148 of 22nd January 2009. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary residing in Luxembourg, dated June 9th 2009, not yet published in the Mémorial C.

The Proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to four million eight hundred sixty-one thousand Euro (€ 4,861,000) by the issue of one hundred ninety-three thousand nine hundred forty (193,940) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each against the contribution in cash of four million eight hundred forty-eight thousand five hundred Euro (€ 4,848,500); and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to four million eight hundred sixty-one thousand Euro (€ 4,861,000) by the issue of one hundred ninety-three thousand nine hundred forty (193,940) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each against the contribution in cash of four million eight hundred forty-eight thousand five hundred Euro (€ 4,848,500). All new shares are subscribed by the sole shareholder. The payment in cash has been proved to the notary by a bank certificate, which was accepted by the undersigned notary and the amount was deblocked.

Consequently of the above, the meeting resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four million eight hundred sixty-one thousand Euro (€ 4,861,000) divided into one hundred ninety-four thousand four hundred forty (194,440) with a par value of twenty-five Euro (€ 25) each."

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundneun, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor der Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschien:

Frau Simone Schmitz, Juristin, beruflich ansässig in Luxemburg, als Bevollmächtigte der Invesco European Hotel Real Estate II S.à r.l. , eine société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, alleiniger Gesellschafter der Invesco The Hague Hotel Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in der 25C, Boulevard Royal, L-2446 Luxemburg, gegründet durch die Urkunde des Notars Hellinckx am 2. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 148 am 22 Januar 2009. Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte mal abgeändert am) 9.Juni 2009, durch Urkunde desselben Notars, wohnhaft in Luxemburg, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Die Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der alleinige Gesellschafter hält alle fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile, so dass rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die Beschlüsse gefasst werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des Stammkapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf viermillionenachthunderteinundsechzigtausend Euro (€ 4.861.000) durch Ausgabe von einhundertdreiundneunzigtausendneunhundertvierzig (193.940) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25) gegen Bareinlage von viermillionenachthundertachtundvierzigtausendfünfhundert Euro (€ 4.848.500) und konsequenterweise Änderung des Artikles 5 Absatz 1 der Gesellschaftssatzung.

Einzigter Beschluss

Es wird beschlossen, das Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) auf viermillionenachthunderteinundsechzigtausend Euro (€ 4.861.000) zu erhöhen durch Ausgabe von einhundertdreiundneunzig-tausendneunhundertvierzig (193.940) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25) gegen Bareinlage von viermillionenachthundertachtundvierzigtausendfünfhundert Euro (€ 4.848.500) gezahlt durch den alleinigen Gesellschafter. Alle neuen Anteile wurden vom alleinigen Gesellschafter gezeichnet. Die Bareinlage wurde durch ein Bankzertifikat nachgewiesen, welches der Notar akzeptierte und die Gelder freistellte.

Konsequenterweise zu dem oben Genanntem, beschließt die Versammlung die Änderung von Artikel 5 Absatz 1 der Satzung wie folgt:

"Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt viermillionenachthundert-einundsechzigtausend Euro (€ 4.861.000) geteilt in einhundertvierund-neunzigtausendvierhundertvierzig (194.440) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (€ 25)."

Sämtliche Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren, welche der Gesellschaft erwachsen, werden auf ungefähr dreitausendfünfhundert Euro (EUR 3.500.-) geschätzt.

Die unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, ausgestellt wurde in Luxembourg, an dem zu Beginn des Dokumentes aufgeführten Tag.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelegt wurde, haben die Mitglieder des Büros das vorliegende Protokoll zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2009, LAC/2009/25863. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088541/5770/93.

(090105880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Solera, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 102.310.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Solera, a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102.310, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 16 July 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1059 dated 21 October 2004. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 30 January 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 775 dated 31 March 2008.

The meeting is opened at 9.15 a.m. with Mr Sushil Ong A Swie, director, residing in NL-Amsterdam, in the chair, who appoints as secretary M^e Simone Retter, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jelle Roodbeen, director, residing in NL-Veenendaal.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1. Amendment of Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

" Art. 10. Management.

1. The Company shall be managed by a board of directors of three members, composed of two "A" Directors and one "B" Director, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected at the end of their term.

2. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

3. In the event of a vacancy in the office of an "A" Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall, within eight days, convene a general meeting of shareholders to remedy the situation and appoint a new director, unless the general meeting of shareholders has previously appointed an "A" Director because of death, retirement or otherwise.

4. In the event of a vacancy in the office of a "B" Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall, within eight days, convene a general meeting of shareholders to remedy the situation and appoint a new director."

2. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders and by the board of the meeting.

III. - That the whole of the corporate capital being present at the present meeting and all the shareholders present declaring that they have had due notice and fully aware of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing 100% of the corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

First resolution

The general meeting resolves to amend Article 10 of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

" Art. 10. Management.

1. The Company shall be managed by a board of directors or three members, composed of two "A" Directors and one "B" Director, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected at the end of their term.

2. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

3. In the event of a vacancy in the office of an "A" Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall, within eight days, convene a general meeting of shareholders to remedy the situation and appoint a new director, unless the general meeting of shareholders has previously appointed an "A" Director because of death, retirement or otherwise.

4. In the event of a vacancy in the office of a "B" Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall, within eight days, convene a general meeting of shareholders to remedy the situation and appoint a new director."

There being no further business, the meeting is closed at 9.45 a.m.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Solera, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adelaïde, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.310, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 21 octobre 2004. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 775 du 31 mars 2008.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Sushil Ong A Swie, directeur, demeurant à NL-Amsterdam, qui nomme Maître Simone Retter, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Monsieur Jelle Roodbeen, directeur, demeurant à NL-Veenendaal comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 10. Administration de la Société.

1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, dont deux administrateurs "A" et un administrateur "B", lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, laquelle déterminera également leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront dus pour un terme ne pouvant excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

2. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

3. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur "A" pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants réuniront, dans un délai de huit jours, une assemblée générale d'actionnaires afin de nommer un

nouvel administrateur, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'ait préalablement nommé un Administrateur "A" sous la condition suspensive de la vacance d'un poste d'Administrateur "A" pour cause de décès, de démission, ou tout autre cause.

4. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur "B" pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les Administrateurs restants vont, dans un délai de huit jours, convoquer une assemblée générale des actionnaires pour remédier à cette situation et pour nommer un nouvel administrateur."

2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier de l'Article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 10. Administration de la Société.

1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres, dont deux administrateurs "A" et un administrateur "B", lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, laquelle déterminera également leur rémunération et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront dus pour un terme ne pouvant excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

2. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être replacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

3. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur "A" pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants réuniront, dans un délai de huit jours, une assemblée générale d'actionnaires afin de nommer un nouvel administrateur, à moins que l'assemblée générale des actionnaires n'ait préalablement nommé un Administrateur "A" sous la condition suspensive de la vacance d'un poste d'Administrateur "A" pour cause de décès, de démission, ou tout autre cause.

4. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur "B" pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les Administrateurs restants vont, dans un délai de huit jours, convoquer une assemblée générale des actionnaires pour remédier à cette situation et pour nommer un nouvel administrateur."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 9.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi. Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.O.A. Swie, S. Retter, J. Roodbeen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: LAC/2009/24704. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009089574/220/148.

(090107186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Crystal Palace Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 74.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088226/10.

(090105070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Eradius Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 87.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088224/10.

(090105066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Estèrel Technoinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 61.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088222/10.

(090105063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Extreme Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 127.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088221/10.

(090105061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Lloyds TSB CHF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 116.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2009.

PIASTA M-C. P262

Pour Lloyds TSB Bank plc, Luxembourg

Marie-Christine Piasta

Signature

Référence de publication: 2009088072/14.

(090104447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Menocee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088217/10.

(090105159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Medley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088216/10.

(090105157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Lamint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 44.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision et d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMINT S.à.r.l

Société à responsabilité limitée

Signatures

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2009088143/15.

(090104722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Nexar Capital Group, Société à responsabilité limitée,
(anc. Nexar Capital Group S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.464.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

1) Mr. Arié ASSAYAG, born on 9 September 1962 in Meknes (Morocco), residing at 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

duly represented by Mr. Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, United States on 25 June 2009.

2) Mr. Eric ATTIAS, born on 17 March 1969 in Marrakesh (Morocco), residing professionally at c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

duly represented by Mr. Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, United States on 25 June 2009.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of "Nexar Capital Group S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated

and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 146464, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3rd of June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1252 of 30 June 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the date of incorporation.

The general meeting of partner is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda

1. Amendment of the name of the Company into "Nexar Capital Group";
2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company;
3. Change of the currency of the share capital of the Company from euro to US dollars;
4. Change of the par value of the shares of the Company from one euro cent (EUR 0.01) each to one US dollar cent (USD 0.01) each;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company;
6. Increase of the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand four hundred thirty-one US dollars and twenty-five cents (USD 17,431.25) up to forty-six thousand four hundred thirty-six US dollars and eighty-five cents (USD 46,436.85) by the issue of two million nine hundred thousand five hundred sixty (2,900,560) new shares with a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each;
7. Subsequent amendment of the first paragraph of article six (6) of the Company's articles of incorporation.
8. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the name of the Company from "Nexar Capital Group S.à r.l." into "Nexar Capital Group".

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "Nexar Capital Group"."

Third resolution

The general meeting resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro into US dollar at a rate of one US dollar point three nine four five cents (USD 1.3945) for one euro (EUR 1.-).

Fourth resolution

The general meeting resolves to change the par value of the shares from one euro cent (EUR 0.01) each to one US dollar cent (USD 0.01) each. As a consequence of this resolution, the share capital of the Company is now represented by one million seven hundred forty-three thousand one hundred twenty-five (1,743,125) shares with a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each.

Following the change of the par value of the shares from one euro cent (EUR 0.01) each to one US dollar cent (USD 0.01) each, the shares of the Company are held as follows:

- one million one hundred seventy-six thousand six hundred nine (1,176,609) shares by Mr. Arié ASSAYAG, pre-named;
- five hundred sixty-six thousand five hundred sixteen (566,516) shares by Mr. Eric ATTIAS, pre-named.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventeen thousand four hundred thirty-one US dollars and twenty-five cents (USD 17,431.25) represented by one million seven hundred forty-three thousand one hundred twenty-five (1,743,125) shares with a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each."

Sixth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-nine thousand and five US dollars and sixty cents (USD 29,005.60) to bring it from its present amount of seventeen thousand four hundred thirty-one US dollars and twenty-five cents (USD 17,431.25) up to the amount of forty-six thousand four hundred thirty-six US dollars and eighty-five cents (USD 46,436.85) by the issue of two million nine hundred thousand five hundred sixty (2,900,560) new shares, having a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each.

Subscription - Payment

There appears Mr Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, who declares to subscribe in the name and for the account of the subscribers below, to the issue of shares as follows:

- one million four hundred sixty-eight thousand one hundred thirty-eight (1,468,138) shares by Mr. Arié ASSAYAG, pre-named, for a total amount of fourteen thousand six hundred eighty-one US dollars and thirty-eight cents (USD 14,681.38);

- one million four hundred thirty-two thousand four hundred twenty-two (1,432,422) shares by Mr. Eric ATTIAS, pre-named, for a total amount of fourteen thousand three hundred twenty-four US dollars and twenty-two cents (USD 14,324.22).

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-nine thousand and five US dollars and sixty cents (USD 29,005.60) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Seventh resolution

As a consequence of the said resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article six (6) of the Company's articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at forty-six thousand four hundred thirty-six US dollars and eighty-five US dollar cents (USD 46,436.85) represented by four million six hundred forty-three thousand six hundred eighty-five (4,643,685) shares with a par value of one US dollar cent (EUR 0.01) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred Euro (EUR 800).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) M. Arié ASSAYAG, né le 9 septembre 1962 à Meknes (Maroc) demeurant 16 Ter Avenue Bosquet, Paris 75007, France,

dûment représenté par M. Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2009 à New-York, États-Unis.

2) M. Eric ATTIAS, né le 17 mars 1969 à Marrakech (Maroc), demeurant professionnellement à c/o Nexar Capital LLC, 767 Fifth Avenue, 19th Floor, New York, NY 10153, USA,

dûment représenté par M. Sigurdur GUDMANNSSON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2009, à New-York, États-Unis.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire pour acter qu'elle sont tous les associés de "Nexar Capital Group S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146464, constituée suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1252 du 30 juin 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de la constitution.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en "Nexar Capital Group";
2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Changement de la devise du capital social de la Société d'euro en US dollar;

4. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune en un US dollar cent (USD 0.01) chacune;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

6. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille quatre cent trente-et-un US dollars et vingt-cinq cents (USD 17.431,25) à quarante-six mille quatre cent trente-six US dollars et quatre-vingt-cinq cents (USD 46.436,85) par l'émission de deux millions neuf cent mille cinq cent soixante (2,900,560) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0.01) chacune.

7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

8. Divers

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Nexar Capital Group S.à r.l." en "Nexar Capital Group".

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Nexar Capital Group"."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise du capital social de l'euro à l'U.S. dollar, au taux d'un U.S. dollar trois neuf quatre cinq cents (USD 1,3945) pour un euro (EUR 1,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune en un US dollar cent (USD 0.01) chacune.

Suite à cette résolution, le capital social de la Société est maintenant représenté par un million sept cent quarante-trois mille cent vingt-cinq (1.743.125) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0,01) chacune.

Suite au changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune en un US dollar cent (US 0.01) chacune, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- un million cent soixante-seize mille six cent neuf (1.176.609) parts sociales par M. Arié ASSAYAG, prénommé;
- cinq cent soixante-six mille cinq cent seize (566.516) parts sociales par M. Eric ATTIAS, prénommé.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-sept mille quatre cent trente-et-un US dollars et vingt-cinq cents (USD 17.431,25) représenté par un million sept cent quarante-trois mille cent vingt-cinq (1.743.125) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0,01) chacune."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-neuf mille et cinq US dollars et soixante cents (USD 29.005,60) pour le porter de son montant actuel de dix-sept mille quatre cent trente-et-un US dollars et vingt-cinq cents (USD 17.431,25) à un montant de quarante six mille quatre cent trente-six US dollars et quatre-vingt-cinq cents (USD 46.436,85) par l'émission de deux millions neuf cent mille cinq cent soixante (2.900.560) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0.01) chacune.

Souscription - Libération

A comparu M. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, qui déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs mentionnés ci-dessous, à l'augmentation de capital comme suit:

- un million quatre cent soixante-huit mille cent trente-huit (1.468.138) parts sociales par M. Arié ASSAYAG, prénommé, pour un montant total de quatorze mille six cent quatre-vingt-un US dollars et trente-huit cents (USD 14.681,38);
- un million quatre cent trente-deux mille quatre cent vingt-deux (1.432.422) parts sociales par M. Eric ATTIAS, prénommé, pour un montant total de quatorze mille trois cent vingt quatre US dollars et vingt-deux cents (USD 14.324,22).

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme vingt-neuf mille et cinq US dollars et soixante cents (USD 29,005.60) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Septième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-six mille quatre cent trente-six US dollars et quatre-vingt-cinq cents (USD 46.436,85) représenté par quatre millions six cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt cinq (4.643.685) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar cent (USD 0.01) chacune."

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ huit cents Euros (EUR 800).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUDMANSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8111. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 JUIL 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088553/239/200.

(090105748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Relight Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.053.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirtieth of June.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage.

THERE APPEARED:

RELIGHT SRL, an Italian company, established in Via Vincenzo Monti 8, Milan, Italy, registered in the Trade Register of Milan (Italy) under the number 03864210962,

here represented by Mr Jean-Yves STASSER, company director, with professional address in L-4963 Clemency, 9, rue Basse, by virtue of a power of attorney given under private seal on June 25th, 2009.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the mandatory of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "Société Anonyme":

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "RELIGHT ENTREPRISES S.A." (hereinafter as referred to as the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Clemency.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares of THIRTY-ONE EURO (EUR 31.-) each, (the "Shares").

The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The Shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the Corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 49 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, being of category A or B.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director of the same category to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of its members, under which at least one (1) A director and one (1) B director, are present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director of the same category as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

Any decisions by the board of directors shall be taken by unanimous vote of all directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of one A director and one B director unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Art. 12. The favourable vote of the Directors representing the majority shareholders of the Company shall be required for the approval of the following resolutions concerning:

- (a) any contractual commitment triggering a payment or commitments having a value in excess of five thousand euros (EUR 5,000.00) or for a duration in excess of six months;
- (b) any acquisition of a direct or indirect interest in any investment;
- (c) any transaction involving, directly or indirectly, the disposal or transfer of any rights or interest of whatever nature;
- (d) the determination of the compensation payable to the employees of the Company;
- (e) any consulting agreement or service agreement;
- (f) any loan agreement, financing agreement, or other arrangement with bank or financial institutions.
- (g) any commitment towards governmental authorities concerning any investment which triggers obligations having a value in excess of five thousand euros (EUR 5,000.00);
- (h) any other decision concerning the development of new ventures or investments having a financial or economic impact on the relevant company in excess of five thousand euros (EUR 5,000.00);
- (i) any establishment of any new branch, agency or trading establishment;
- (j) any entry into joint ventures, partnerships or other arrangements which may cause its profits to be shared or may establish any employee share option or profit related scheme of any kind whatsoever.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in Clemency at the place specified in the convening notices on the second Friday of May at 3 o'clock and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

The favourable vote of the shareholders representing the majority of the share capital and voting rights of the Company shall be required for the approval of the following resolutions concerning:

- (a) the approval of the annual accounts;
- (b) the appointment and removal of one or more members of the Board of Directors;
- (c) the appointment and removal of one or more supervisory auditors;

- (d) any increase or issuance of the corporate capital;
- (e) any transfer of shares;
- (f) any reduction of the corporate capital;
- (g) the remuneration due to the members of the Board of Directors and of the supervisory auditors;
- (h) the directors' and auditors' liability;
- (i) the modification of the rights related to any share;
- (j) any modification relating to this articles of association.

Title VI. - Accounting year, allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2009.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the company "RELIGHT SRL", prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been fully paid up to ONE HUNDRED PER CENT (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred and fifty euro (EUR 1,450.00).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).
2. The following are appointed directors:

A Director:

- Mr Gokhan BAYKAM, director of company, born in Istanbul (Turkey), on February 3rd, 1971, with residence in Milan (Italy), Via Elvezia no. 4, and professionally residing in Milan (Italy), Via Vincenzo Monti no. 8.

B Directors:

- Mr Philippe VANDERHOVEN, company director, born in Rocourt (Belgique), on July 2nd, 1971, with professional residence in L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

- Mr Jean-Yves STASSER, company director, born in Hermalle-sous-Argenteau (Belgium), on September 16th, 1971, with professional residence in L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

The Company shall be bound by the joint signature of one (1) A Director and one (1) B Director.

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

The company "SV SERVICES SARL", with registered office in L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscribed at RCSL under the number B 128.158.

4. The directors' and Statutory Auditor "Commissaire aux comptes's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2015.

5. The registered office of the Corporation is established at L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to mandatory of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

RELIGHT SRL, une société de droit italien avec siège social à Via Vincenzo Monti 8, Milan (Italie), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 03864210962,

ici représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER, directeur de société, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 25 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "RELIGHT ENTREPRISES S.A." (ensuite, indiquée la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Clemency.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La Société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (EUR 31,-) chacune (les Actions).

Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les Actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les Sociétés Commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les Sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non, étant de la catégorie A ou B.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un nouvel administrateur de même catégorie, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Administrateurs, dont au moins un (1) administrateur A et un (1) administrateur B, sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer

des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. Le vote favorable des administrateurs représentant les actionnaires majoritaires de la Société est requis pour l'approbation des décisions concernant:

- (a) toute obligation contractuelle qui déclenche un paiement ayant une valeur excédant cinq mille euros (EUR 5.000,-) ou une durée excédant six mois;
- (b) toute acquisition d'un intérêt direct ou indirect dans tout investissement;
- (c) toute transaction impliquant directement ou indirectement, la disposition ou le transfert de tout droit ou intérêt de toute nature;
- (d) la détermination de la rémunération due aux employées de la Société;
- (e) tout contrat de consultation ou de service;
- (f) tout contrat de prêt, de financement ou autre contrat conclu avec des banques ou des institutions financières;
- (g) toute obligation vis-à-vis des autorités gouvernementales concernant tout investissement qui contenant des obligations pur une valeur excédant cinq mille euros (EUR 5.000,-);
- (h) toute décision concernant le développent de chaque investissement ou association ayant un impact financier ou économique sur la société concernée qui excède la valeur de cinq mille euros (EUR 5.000,-);
- (i) toute création de nouveaux filiales, agences ou établissements de commerce;
- (j) toute participation à des entreprises communes, sociétés de personnes ou autres arrangements qui pourraient provoquer la répartition des profits ou la création de quelconque plan d'option ou plan relatif à la répartition des profits des employées.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Clemency, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi de mai à 15.00 heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Le vote favorable des actionnaires représentant la majorité du capital social et des droits de vote de la Société est requis pour l'approbation des décisions concernant:

- a) l'approbation des comptes annuels;
- b) la nomination et révocation d'un ou plus membres du Conseil d'Administration;
- c) la nomination et la révocation d'un ou plus réviseurs;
- d) toute augmentation ou émission du capital social;
- e) tout transfert d'actions;
- f) toute réduction du capital social;
- g) la rémunération des membres du Conseil d'Administration et des réviseurs;
- h) la responsabilité des administrateurs ou des réviseurs;
- i) la modification des droits relatifs aux actions;
- j) la modification des Statuts.

Titre VI. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la société "RELIGHT SRL", préqualifiée, déclare souscrire l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateur A:

- Monsieur Gokhan BAYKAM, directeur de société, né à Istanbul (Turquie), le 3 février 1971, résidant à Milan (Italie), Via Elvezia no. 4 et résidant professionnellement à Milan (Italie), Via Vincenzo Monti n. 8.

Administrateurs B:

- Monsieur Philippe VANDERHOVEN, directeur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, ayant son domicile professionnel à L- 4963 Clemency, 9, rue Basse.

- Monsieur Jean Yves STASSER, directeur de société, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, ayant son domicile professionnel à L 4963 Clemency, 9, rue Basse.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) administrateur A et d'un (1) administrateur B.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES SARL", avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au RCSL sous le numéro B 128.158.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: STASSER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2172. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009088517/236/413.

(090106162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Holpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088220/10.

(090105165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Autoétoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 40.236.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088068/10.

(090105314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

G.T. Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 3, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.961.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/07/2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009088060/10.

(090105333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.807.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

OCM LUXEMBOURG REAL ESTATE HOLDINGS II LLC, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States, (hereinafter referred to as "The Mandator"), in its capacity as Sole Shareholder of OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l.,

here represented by Mr. Régis Galiotto, Jurist, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

Such appearing sole shareholder, represented by his proxy-holder, declared and requested the notary to act as follows:

I.- That the société à responsabilité limitée, "OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l.", a private limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 109 807, has been incorporated by deed enacted on July 21, 2005 before Me Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l." amounts currently to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12 500), represented by five hundred (500) shares with a nominal par value of twenty five Euro (EUR 25) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder approved the interim balance sheet of the Company as at May 29th, 2009 attached hereto and declares as liquidator explicitly to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the mandator declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all the known debts have been paid and that all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the mandator which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly transferred and conveyed to the mandator. He irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(iii) all assets all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, are hereby assigned, transferred and conveyed to the mandator, which has acknowledged and consented to this assignment;

(iv) he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at Alter Domus, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

OCM Luxembourg Real Estate Holdings II, LLC", ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States;

(ci-après nommé le "Mandant"), en tant qu'Associé Unique de la société OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l.

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations comme suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée "OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109 807, a été constituée suivant acte reçu le 21 juillet 2005, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "OCM Luxembourg Real Estate Investments II S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euro (EUR 12 500), représentés par cinq cent (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique, approuve la balance intérimaire de la société au 29 mai 2009; cette dernière se trouve en annexe de la présente assemblée. De plus, en tant que liquidateur, il déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant déclare que:

(i) la société ne poursuit plus aucune activité;

(ii) toutes les dettes connues ont été payées et que tous les droits, titres, intérêts et obligations en relation avec les engagements existants, comme décrit dans le tableau A ci-joint, sont dès à présent assumés, transférés et donnés au mandant qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; tous les engagements additionnels liés à la liquidation sont dûment transférés et transmis au mandant. Il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toutes les dettes actuellement inconnues de la société dissoute.

(iii) tous les actifs, tous les droits, titres, intérêts et engagements en relation avec les actifs existants, sont assignés, transférés et transmis au mandant, qui en a pris connaissance et a consenti à cette reprise.

(iv) il accepte tous les actifs, passifs et engagements de la société dissoute et que la dissolution de la société est terminée sans préjudice comme il en assume toutes les responsabilités.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21614. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009088513/211/105.

(090106459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

CBH I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.097.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.153.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Carlyle Europe Venture Partners, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, owner of forty-two thousand one hundred six (42.106) shares of the Company, and

CEVP Co-Investment, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Ltd, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, owner of one thousand seven hundred eighty-six (1.786) shares of the Company,

both here represented by Ms. Fatima Lahmer, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of two proxies established in June 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of a Luxembourg private limited liability company under the name "CBH I S.à r.l." ("the Company"), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B 90.153, incorporated under the name of Carlyle Belgium Holdings I Spri in Brussels (Belgium) on August 24, 2000, published in the *Moniteur Belge* of September 6, 2000, whose registered seat has been transferred to Luxembourg, by virtue of a deed of the undersigned notary dated November 14, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 371 dated April 5, 2004, amended by a deed of the undersigned notary of December 17, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 783 of July 30, 2004, by a deed of the undersigned notary of December 31, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 783 of July 30, 2004, by a deed of the undersigned notary of April 18, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 903 of September 16, 2005 and by a deed of the undersigned notary of August 5, 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 157 of January 23, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at one million ninety-seven thousand three hundred Euro (€ 1,097,300.-) represented by forty-three thousand eight hundred ninety-two (43,892) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to dissolve anticipatively the Company.

IV. The shareholders resolve to grant discharge to the Company's sole manager (The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.) for the exercise of its mandate until today.

V. The shareholders resolve to perform the dissolution of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

VI. The shareholders resolve to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600, as liquidator of the Company.

VII. The shareholders resolve to appoint CEVP Limited, a private limited liability company existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, as liquidation auditor of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Carlyle Europe Venture Partners, L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, avec adresse à Walkers SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, propriétaire de quarante deux mille cent six (42.106) parts sociales de la Société, et

CEVP Co-Investment, L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, avec adresse à Walkers SPV Ltd, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, propriétaire de mille sept cents quatre-vingt-six (1.786) parts sociales de la Société,

ici représentés par Madame Fatima Lahmer, employée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de deux procurations données en juin 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "CBH I S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 99.153, constituée sous l'appellation CARLYLE BELGIUM HOLDINGS I Spri à Bruxelles (Belgique) le 24 août 2000, publié au *Moniteur Belge*

du 6 septembre 2000, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg le 14 novembre 2003, suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 371 du 5 avril 2004, acte modifié suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 du 30 juillet 2004, acte modifié suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 du 30 juillet 2004, modifié suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 903 du 16 septembre 2005 et modifié suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 157 du 23 janvier 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million quatre-vingt-dix-sept mille trois cents Euro (EUR 1.097.300,-), représenté par quarante trois mille huit cents quatre-vingt-douze (43.892) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de dissoudre la Société de manière anticipée.

IV. Les associés décident d'accorder décharge au gérant unique de la Société (The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l.) pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

V. Les associés décident de soumettre la dissolution de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

VI. Les associés décident de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600, en tant que liquidateur de la Société.

VII. Les associés décident de nommer CEVP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Caïmans, avec adresse à Walkers SPV Ltd, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.018, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHMER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/23879. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009088509/211/118.

(090106105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Eau de Vie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.400.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twentieth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Edmund Martin OLIVIER DE VEZIN, residing in Costa Mesa, CA 92626, U.S.A.,

"the principal"

here represented by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the holding company EAU DE VIE S.A., R.C.S. Luxembourg B 51400, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Marc ELTER, then notary public residing in Luxembourg, on June 9, 1995, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 444 of September 9, 1995, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on October 16, 2000, by deed of Me Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 309 of April 26, 2001.

2. That the subscribed capital of the holding company EAU DE VIE S.A. amounts to EUR 46,000 (forty-six thousand Euro) divided into 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares without face value, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the holding company EAU DE VIE S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the holding company EAU DE VIE S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares' register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Edmund Martin OLIVIER DE VEZIN, demeurant à Costa Mesa, CA 92626, Etats-Unis,

"le mandant"

Ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding EAU DE VIE S.A., R.C.S. Luxembourg B 51400, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 9 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 du 9 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 octobre 2000, suivant acte reçu

par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 26 avril 2001.

2. Que le capital social de la société anonyme holding EAU DE VIE S.A. s'élève à EUR 46.000 (quarante-six mille euros) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding EAU DE VIE S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding EAU DE VIE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20172. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009088503/211/99.

(090106261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Hanil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088240/10.

(090105092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Histrag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088239/10.

(090105091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.032.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mediterranean Iron Limited, a private limited company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 33 St. Barbara Bastion, Valletta VLT1961, Malta, registered with the Registrar of Companies under number C 43583,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Atlantic Iron B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its seat and its principal place of business at Kronenburg 8, 1183 AS Amstelveen, the Netherlands, registered with the Trade register of the Chambers of Commerce of Amsterdam under number 34282394 and incorporated on August 29, 2007 by a notarial deed executed before a deputy of Rose Marie Claire Appel, notary in Amsterdam, the Netherlands (the Company),

represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 3, 2009;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented at the present general meeting of the Company, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda;

II. that by a resolution of the Sole Shareholder validly adopted on June 19, 2009, the Company resolved to transfer its place of effective management and its registered office from the Netherlands to Luxembourg (with effect as of the execution of the present deed);

III. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of June 30, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that it further results from a certificate dated July 6, 2009 issued by the management of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least eighteen thousand one hundred euro (EUR 18,100) and that since the date of the balance sheet and as of July 6, 2009 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per June 30 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities. Eighteen thousand one hundred euro (EUR 18,100) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

V. that the agenda is the following:

1. Transfer the place of effective management and the principal office and establishment (siège social) of the Company from the Netherlands to Luxembourg and to set the principal office and establishment at Luxembourg, all as of the date of the present meeting;

2. Confirmation that the name of the Company shall be Atlantic Iron S.à r.l.;

3. (i) Acknowledgment that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée, and (ii) confirmation and approval of the Company's articles of association;

4. Confirmation of the appointment of the following persons as A managers of the Company for an unlimited period:

(a) Robyn Maree Storer, born on October 7, 1954 in Melbourne, Australia, residing at 7 avenue Princesse Grace, Monte Carlo 98000, Monaco; and

(b) Gordon Leonard Toll, born on June 12, 1947 in Singapore, Singapore residing at 40 Green Street, London W1K7FP, United Kingdom.

5. Confirmation of the appointment of the following persons as B managers of the Company for an unlimited period:

(a) Sebastien Jerome Pauchot, born on March 1, 1976 in Paris, France, residing at 78, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Jan Doeke Thijs van der Molen, born on March 1, 1969 in Hengelo, the Netherlands, residing at 8 Um Charly, 1670 Senningerberg, Luxembourg.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal office and establishment, the registered office and the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg as per the present notarial deed, and to acknowledge that the formalities of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg may be subject to the precedent condition of the fulfilment of all formalities of deregistration of the Company with the Trade register of the Chambers of Commerce of Amsterdam.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to set the principal office and establishment, the registered office and the place of effective management of the Company at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the name of the Company shall be Atlantic Iron S.à r.l.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée, and thus, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, (ii) to confirm and to the extent necessary approve its articles of association, which shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION**Art. 1. Definitions and Interpretation.**

1.1 In these articles of association, the following terms shall have the following meanings:

a. "Company" means the existing private company with limited liability continued in accordance with and governed by these articles of association;

b. "Board of Managers" means the board of managers of the Company; and

c. "General Meeting" means the general meeting of the Company;

1.2 Any reference in these articles of association to applicable law shall include the laws of the Netherlands and/or Luxembourg.

Art. 2. Name. The name of the Company is Atlantic Iron S.à r.l.

Art. 3. Seat and Applicable Law.

3.1 The seat of the Company is in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board of Managers. The seat may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers. Where the Board of Managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its seat, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its seat, remains a Luxembourg company.

3.3 The laws of Luxembourg are applicable to the Company.

Art. 4. Term. The Company is incorporated for an indefinite period (durée illimitée).

Art. 5. Objects.

5.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies and enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of such participations.

5.2 The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner stock, shares, other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally securities and other financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

5.3 The Company may also borrow funds from, lend funds to and guarantee or otherwise provide security for the obligations of subsidiaries, other group companies and third parties.

5.4. The Company may also perform marketing and trading activities in respect of mining products produced by the Brazilian companies of the group of companies to which it belongs.

Art. 6. Shares.

6.1 The issued and paid-up capital of the Company amounts to eighteen thousand one hundred euro (EUR 18,100) and is divided into one hundred and eighty-one (181) registered shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

6.2 The Company shall be entitled, subject to and in accordance with applicable law, to acquire fully paid-up shares in its own capital (or depository receipts thereof) up to the amount of its distributable reserves.

Art. 7. Share Transfer Restriction.

7.1 Unless a shareholder is obliged by applicable law to transfer one or more shares, a transfer of one or more shares shall require the approval of the General Meeting, which approval can only be given with the affirmative vote of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

7.2 The approval shall only be valid for a period of three months.

7.3 The approval shall be deemed to have been granted in the instances prescribed by applicable law.

Art. 8. Board of Managers.

8.1 The management of the Company shall be vested in a board of managers consisting of one or more managers A and one or more managers B, who may be dismissed at any time by the General Meeting *ad nutum* (without any reason).

8.2 One manager A and one manager B shall constitute a quorum for a meeting of the Board of Managers. Any manager A may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager A as his proxy. Any manager B may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager B as his proxy.

8.3 All resolutions at meetings of the Board of Managers shall be adopted by a majority of the votes cast by the managers A present or represented at such meeting and a majority of the votes cast by the managers B present or represented at such meeting.

8.4 Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such written resolutions may be signed in identical counterparts and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5 If all managers are absent or prevented from performing their duties, the management of the Company shall be temporarily vested in the General Meeting.

8.6 The Board of Managers shall meet as often as a Manager requests a meeting. The meetings of the Board of Managers shall customarily be held in Luxembourg.

Art. 9. Representation. The Company shall be represented and bound towards third parties by the Board of Managers. The authority to represent the Company shall also be vested in any manager A acting jointly with a manager B.

Art. 10. Shareholders' Resolutions. If the number of shareholders does not exceed twenty-five, unless the law prohibits the same, resolutions of shareholders may also be adopted in writing without convening and holding a General Meeting, provided they are adopted by unanimous vote of all shareholders and provided further that the managers have been given ample opportunity to render advice on the resolutions so adopted. Such written resolutions may be signed in identical counterparts and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Profits.

11.1 The profits of the Company shall be at the disposal of the General Meeting.

11.2 Distributions of profits may be made only insofar as the net assets exceed the paid-up capital plus the reserves which must be maintained by virtue of applicable law.

11.3 The General Meeting may resolve to pay an interim dividend and to make distributions at the expense of any reserve, provided that:

- a. interim accounts are drawn up by the Board of Managers;
- b. such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium reserves) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the reserves which must be maintained by virtue of applicable law;
- c. the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- d. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company.

11.4 Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Transitory provision

Notwithstanding the prior existence of the Company under the laws of the Netherlands, the Company's first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to confirm the appointment of the following persons as A managers of the Company for an unlimited period:

(a) Robyn Maree Storer, born on October 7, 1954 in Melbourne, Australia, residing at 7 avenue Princesse Grace, Monte Carlo 98000, Monaco; and

(b) Gordon Leonard Toll, born on June 12, 1947 in Singapore, Singapore residing at 40 Green Street, London W1K7FP, United Kingdom.

and (ii) to confirm the appointment of the following persons as B managers of the Company for an unlimited period:

(a) Sebastien Jerome Pauchot, born on March 1, 1976 in Paris, France, residing at 78, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(b) Jan Doeke Thijs van der Molen, born on March 1, 1969 in Hengelo, the Netherlands, residing at 8 Um Charly, L-1670 Senningerberg, Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the mandatory of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mediterranean Iron Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Malte, ayant son siège social au 33 St. Barbara Bastion, La Valette VLT1961, Malte, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro C 43583,

étant l'associée unique (l'Associé Unique) de Atlantic Iron B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social et son lieu principal d'établissement à Kronenburg 8, 1183 AS Amstelveen, Pays-Bas, immatriculée au registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34282394 et constituée le 29 août 2007 suivant un acte notarié reçu par-devant un représentant de Rose Marie Claire Appel, notaire à Amsterdam, Pays-Bas (la Société),

représentée par M. Etienne de Crépy, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale de la Société, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur tous les points de son ordre du jour;

II. que par une résolution de l'Associé Unique de la Société valablement adoptée en date du 19 juin 2009, la Société a décidé de transférer son principal établissement et son siège social des Pays-Bas au Luxembourg (avec effet à compter de la signature du présent acte);

III. qu'il ressort du bilan de la Société, qu'au 30 juin 2009, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie de ce bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. qu'il ressort ensuite d'un certificat daté du 6 juillet 2009 émis par la gérance de la Société qu'entres autres la valeur nette de la Société est estimée au moins à dix-huit mille cents euros (EUR 18.100) et que depuis la date du bilan au 6 juillet 2009 aucun changement matériel concernant l'activité et les opérations de la Société qui aurait engendré que les comptes annuels au 30 juin soient devenus matériellement incorrects et ne donnent pas une vision réelle et exacte de la

situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte et sera soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Dix-huit mille cents euros (EUR 18.100) seront affectés au compte capital social nominal de la Société.

V. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du lieu de gestion effective, du siège social et de l'établissement principal de la Société des Pays-Bas à Luxembourg et établissement du siège social à Luxembourg, tout cela à compter de la date de la présente assemblée;

2. Confirmation que la dénomination de la Société sera Atlantic Iron S.à r.l.;

3. (i) Prise d'acte que la Société exercera à Luxembourg sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et (ii) confirmation et approbation des statuts de la Société;

4. Confirmation de la nomination des personnes suivantes en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Robyn Maree Storer, née le 7 octobre 1954 à Melbourne, Australie, demeurant au 7 avenue Princesse Grace, Monte Carlo 98000, Monaco; et

(b) Gordon Leonard Toll, né le 12 juin 1947 à Singapour, demeurant au 40 Green Street, Londres W1K7FP, Royaume-Uni.

5. Confirmation de la nomination des personnes suivantes en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Sébastien Jérôme Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, demeurant au 78, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Jan Doeke Thijs van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo, les Pays-Bas, demeurant au 8 Um Charly, 1670 Senningerberg, Luxembourg.

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le principal établissement, le siège social et le lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg à compter du présent acte notarié et décide que les formalités de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg seront accomplies sous réserve de l'accomplissement des formalités de radiation auprès du Registre de commerce de la Chambre de commerce d'Amsterdam.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le principal établissement, le siège social et le lieu de gestion effective de la Société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer que la dénomination de la Société sera Atlantic Iron S.à r.l.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide (i) que la Société exercera à Luxembourg sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée, et ce, aux fins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, (ii) de confirmer et si nécessaire approuver ses statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

1. Art. 1^{er}. Définitions et Interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, les mots suivants auront les significations suivantes:

a. "Société" signifie la société à responsabilité limitée existante reconduite conformément aux présents statuts et régie par ces présents statuts;

b. "Conseil de Gérance" signifie le conseil de gérance de la Société; et

c. "Assemblée Générale" signifie l'assemblée générale de la Société;

1.2 Toute référence dans les présents statuts à la loi applicable inclura les lois des Pays-Bas et/ou du Luxembourg.

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est Atlantic Iron S.à r.l.

Art. 3. Siège social et Loi Applicable.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil de Gérance. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements

nements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

3.3 Les lois luxembourgeoises sont applicables à la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet.

5.1. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

5.2. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre effectuer des investissements immobiliers directs ou indirects et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

5.3. La Société peut également emprunter des fonds à, prêter des fonds à et garantir ou bien garantir la sûreté pour les obligations des filiales, autres groupes de sociétés et tiers.

5.4. La Société peut également effectuer des activités commerciales et de marketing, concernant les produits miniers produits par les sociétés brésiliennes du groupe de sociétés auquel elle appartient.

2. Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Le capital social émis et libéré s'élève à dix-huit mille cent euros (EUR 18.100) et est représenté par cent quatre-vingt-une (181) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

6.2. La Société sera autorisée, sous réserve de la loi applicable et conformément à celle-ci, à acquérir des parts sociales intégralement libérées dans son propre capital (ou certificats de dépôt de celle-ci) à hauteur du montant de ses réserves distribuables.

Art. 7. Restriction de Cession de Part Sociale

7.1 A moins qu'un associé ne soit obligé par la loi applicable à céder une ou plusieurs parts sociales, une cession d'une ou plusieurs parts sociales exigera le consentement de l'Assemblée Générale, consentement qui ne peut être donné qu'avec le vote affirmatif des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

7.2 Le consentement ne sera valable que pendant une période de trois mois.

7.3 Le consentement sera considéré comme ayant été donné dans les étapes prévues par la loi applicable.

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 Le conseil de gérance sera investi de la gestion de la Société et sera composé d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B, qui peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale ad nutum (sans aucun motif).

8.2 Un gérant A et un gérant B formeront un quorum pour une réunion du Conseil de Gérance. Tout gérant A peut désigner par écrit un autre gérant A comme son mandataire afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance. Tout gérant B peut désigner par écrit un autre gérant B comme son mandataire afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

8.3 Toutes les résolutions prises lors des réunions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes émis par les gérants A présents ou représentés à cette réunion ainsi qu'à la majorité des votes émis par les gérants B présents ou représentés à cette réunion.

8.4 Des résolutions écrites signées par tous les gérants seront valables et auront force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions écrites peuvent être signées en plusieurs exemplaires identiques et peuvent être envoyées par courrier ou par fax.

8.5 Si tous les gérants sont absents ou exempt d'accomplir leurs fonctions, l'Assemblée Générale sera investie provisoirement de la gestion de la Société.

8.6 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que le Gérant l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance seront habituellement tenues à Luxembourg.

Art. 9. Représentation. La Société sera représentée et liée vis-à-vis des tiers par le Conseil de Gérance. Tout gérant A agissant conjointement avec un gérant B se verra également conférer le pouvoir de représenter la Société.

Art. 10. Résolutions des Associés. Si le nombre d'associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, à moins que la loi l'interdise, les résolutions des associés peuvent également être adoptées par écrit sans convocation et tenue d'une Assemblée Générale, à condition qu'elles soient adoptées par vote unanime de tous les associés et à condition que les gérants aient

eu la possibilité de donner leur avis sur les résolutions ainsi adoptées. Ces résolutions écrites peuvent être signées en copies identiques et peuvent être envoyées par courrier ou fax.

Art. 11. Bénéfices.

11.1 Les bénéfices de la Société seront à la disposition de l'Assemblée Générale.

11.2 Les distributions des bénéfices peuvent être effectuées uniquement dans la mesure où les actifs nets sont supérieurs au capital libéré plus les réserves qui doivent être conservées en vertu de la loi applicable.

11.3 L'Assemblée Générale peut décider de verser un acompte sur dividende et de faire des distributions aux frais de toute réserve, à condition que:

- a. les comptes intermédiaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- b. ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris les réserves de prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves qui doivent être conservées en vertu de la loi applicable;
- c. la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être prise par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et
- d. Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

11.4 Lorsque les acomptes sur dividende payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

Disposition transitoire

Nonobstant l'existence antérieure de la Société selon les lois des Pays-Bas, le premier exercice social de la Société débute à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide (i) de confirmer la nomination des personnes suivantes en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Robyn Maree Storer, née le 7 octobre 1954 à Melbourne, Australie, demeurant au 7 avenue Princesse Grace, Monte Carlo 98000, Monaco; et

(b) Gordon Leonard Toll, né le 12 juin 1947 à Singapour, Singapour, demeurant au 40 Green Street, Londres W1K7FP, Royaume-Uni.

Et (ii) de confirmer la nomination des personnes suivantes en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Sébastien Jérôme Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, demeurant au 78, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(b) Jan Doeke Thijs van der Molen, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo, les Pays-Bas, demeurant au 8 Um Charly, L-1670 Senningerberg, Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en raison du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de ce même mandataire, il est déclaré qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. De Crépy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26959. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088521/5770/376.

(090105642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Headland Finance and Partners S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 104.531.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEADLAND FINANCE S.à r.l. a limited liability company, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.523, ("HFS");
AND

HEADLAND FINANCE 2 S.N.C., a partnership, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145628, ("SNC 2"),

HFS and the SNC being hereafter collectively referred to as the "Partners".

Together represented by Paul Worth, manager B of Headland Finance and Partners S.N.C., by virtue of a proxy given by HFS on 25 June 2009 and by virtue of a proxy given by the SNC 2 on 25 June 2009.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned Notary to enact the following:

I. HEADLAND FINANCE S.à r.l. and HEADLAND FINANCE 2 S.N.C. are the partners of the partnership (société en nom collectif) established in Luxembourg under the name of "Headland Finance and Partners S.N.C.", formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 104.531, incorporated by a deed of Me J. Elvinger, notary in Luxembourg, dated November 16th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 157, dated February 22nd, 2005; amended by a deed of Me J. Elvinger, prenamed, dated November 23th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1265, dated June 30th, 2006; amended by a deed of Me J. Elvinger, prenamed, dated November 23th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1264, dated June 30th, 2006; amended by a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, prenamed, dated March 27th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 944, dated May 5th, 2009; and amended by a deed of the same notary WAGNER, dated April 21st, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1129, dated June 8th, 2009 (the "Partnership");

II. The Partnership's share capital is set at fifty-nine million fifteen thousand seven hundred eighteen British Pound (GBP 59,015,718) represented by fifty-nine million fifteen thousand seven hundred eighteen (59,015,718) interests with a par value of one British Pound (GBP 1) each;

III. The agenda of the meeting is the following:

i. Consider amending the Partnership's financial year so that the Partnership's financial year begins on 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.

ii. Consider amending the article 11 of the Partnership's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 11. "The Partnership's financial year shall begin on the first of July of each calendar year and end on the thirtieth of June of the following calendar year. The financial year having started on 22 April 2009 will end on 30 June 2009."

iii. Miscellaneous.

First resolution

The Partners resolved to amend the Partnership's financial year so that the Partnership's financial year begins on 1 July of each year and ends on 30 June of the following year.

Second resolution

Following the above resolution, the Partners resolved to amend the article 11 of the Partnership's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 11. "The Partnership's financial year shall begin on the first of July of each calendar year and end on the thirtieth of June of the following calendar year. The financial year having started on 22 April 2009 will end on 30 June 2009."

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, they signed together with the Notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Headland Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.523 ("HFS")

ET

HEADLAND FINANCE 2 S.N.C., une société en nom collectif constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145628 (la "SNC 2")

HFS et la SNC 2 étant ci-après citées comme étant les "Associées"

Ici représentées par Paul Worth, gérant B de Headland Finance and Partners S.N.C, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2009 par HFS et en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2009 par la SNC 2.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes représentées par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Headland Finance S.à r.l. et Headland Finance 2 S.N.C. sont les associées de la société en nom collectif établie à Luxembourg sous la dénomination de Headland Finance and Partners S.N.C., constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 87, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.531 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître J. Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 157 en date du 22 février 2005; modifié par acte reçu par le même notaire Elvinger, en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1265 en date du 30 juin 2006; et modifié par acte reçu par le susdit notaire Elvinger, en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1264 en date du 30 juin 2006; modifié par acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire soussigné, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 944 en date du 5 mai 2009; et modifié par acte reçu par le même notaire Wagner, en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1129 en date du 8 juin 2009 (la "Société");

II. Le capital de la Société est fixé à cinquante-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit livres sterling (GBP 59.015.718) représenté par cinquante-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit (59.015.718) parts sociales avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune;

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

i. Modification de l'année fiscale de la Société de sorte que l'année fiscale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

ii. Modification de l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. "L'année sociale commence le premier juillet de chaque année civile et se termine le trente juin de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 22 avril 2009 se terminera le 30 juin 2009."

iii. Divers.

Première résolution

Les Associées ont décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte que l'année fiscale de la Société commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les Associées ont décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. "L'année sociale commence le premier juillet de chaque année civile et se termine le trente juin de l'année civile suivante. L'année sociale ayant débuté le 22 avril 2009 se terminera le 30 juin 2009."

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WORTH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7758. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088562/239/116.

(090105583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009088055/10.

(090105412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009088054/10.

(090105077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009088053/10.

(090105083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

First European Commodity and Metal Trading Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 135.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2009088052/10.

(090105090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

**Dr. Roulev Numismatics S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Volux S.à r.l.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 120.388.

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Olga CHAPOVALIOUK, commerçante, née à Nizhniy Novgorod (Russie) le 16 octobre 1978, demeurant à L-2514 Luxembourg, 3, Rue J.-Pierre Sauvage.

Laquelle comparante a déclaré être le seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "VOLUX S.à r.l." ayant son siège social à Remich, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas, dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2192 du 23 novembre 2006 et dont le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, entièrement libérées et détenues par Madame Olga Chapovaliouk, prénommée.

Le comparant déclare prendre les résolutions suivante:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société de "VOLUX S.à r.l." en "Dr. Roulev Numismatics S.à r.l." et confère à l'article 1^{er} des statuts la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "Dr. Roulev Numismatics S. à r.l." "

Deuxième résolution

L'associée décide de transférer le siège social de la société de Remich à L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo, de sorte que l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . alinéa 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

L'associée décide de changer l'objet social de la société qui sera dorénavant l'import et l'export de pièces numismatiques, bijoux, médailles, montres, billets (hors cours) et documents anciens ainsi que l'achat et la vente (également par voie d'internet) d'objets de souvenir, de "collectibility", de lingerie et de vêtements de tout genre, l'organisation d'expositions et d'événements, le tout en relation avec l'objet social.

Quatrième résolution

Suite à la troisième résolution, l'article 3 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'import et l'export de pièces numismatiques, bijoux, médailles, montres, billets (hors cours) et documents anciens ainsi que l'achat et la vente (également par voie d'internet) d'objets de souvenir, de "collectibility", de lingerie et vêtements de tout genre, l'organisation d'expositions et d'événements, le tout en relation avec l'objet social.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

Cinquième résolution

Madame Olga Chapovaliouk, prénommée, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit cent (100) parts sociales comme suit:

Monsieur Stanislav ROULEV, entrepreneur, matricule 19740805870, né à ROSTOV-SUR-DON le 5 août 1974, demeurant à L-4538 Differdange, 12, rue Dalscheidt (cent parts) 100

Suite à cette cession qui précède et qui est acceptée au nom de la société par son gérant actuel Madame Olga Chapovaliouk, prénommée, l'article 6 alinéa 2 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Stanislav ROULEV, prénommé, pour cent (100) parts sociales."

Sixième résolution

L'associée unique dépose sa démission en tant que gérant unique de la société et lui accorde décharge pleine et entière.

Madame Olga Chapovaliouk, prénommée, devient avec effet immédiat et pour une durée illimitée gérante technique de la société.

Monsieur Alexey ANDREYEV, entrepreneur, né le 15 mars 1981 à Almaty, Kazakhstan, demeurant à 49, uliza Timiryazeva, appartement 33, 050040, Almaty, Kazakhstan, devient avec effet immédiat et jusqu'au 31 décembre 2010 gérant administratif de la société.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Chapovaliouk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25548. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009089581/5770/68.

(090106964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Edeka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.066.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009087161/10.

(090104219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

G-P Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087159/10.

(090104228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087160/10.

(090104226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Ronndriesch 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 75.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087162/11.

(090104217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Great American Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009087191/13.

(090103407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Texanox Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 70.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009087179/10.

(090103421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Suna, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 7.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009087181/10.

(090103420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Hollerich Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 20.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009087183/10.

(090103417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009087174/10.

(090103425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Immo-Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 25.644.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES

63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009087230/14.

(090103962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Ori Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087212/10.

(090103388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Emanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 42.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087213/10.

(090103384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Besthold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.509.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009087177/10.

(090103423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Compagnie Financière de Métallurgie COFIMETAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 16.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009087186/10.

(090103414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

H2A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.938.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009087231/14.

(090103958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Betra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 128.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087221/10.

(090104220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Electrocosta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 38.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087222/10.

(090104218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

W.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087223/10.

(090104204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Quality Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 141.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009087220/12.

(090104236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Calneva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 10, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 48.167.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

WEBER Romain

Gérant

Référence de publication: 2009087218/12.

(090104112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

TST International Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 33.464.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087207/10.

(090103393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Casimir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009087209/13.

(090103390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Triangle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087200/10.

(090103398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Transport Da Conceicao Martins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3672 Kayl, 82, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 123.852.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087284/10.

(090104086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

"Tokyo Garden s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 31, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.472.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009087241/11.

(090104361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

International Management & Services Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 75.382.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009087239/11.

(090104365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 618.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.313.

In the year two thousand and nine, on the second day of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 1 July 2009;

AND

Morinomiya Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 1 July 2009;

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B141 313, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 22 August 2008, published with the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2316 on 23 September 2008, amended several times since and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx dated 30 September 2008, published with the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2573 on 21 October 2008.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 642,500 (six hundred forty-two thousand five hundred euro) by an amount of EUR 24,125 (twenty-four thousand one hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 618,375 (six hundred eighteen thousand three hundred and seventy-five euro) by the cancellation of 193 (one hundred and ninety-three) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 642,500 (six hundred forty-two thousand five hundred euro), represented by 5,139 (five thousand one hundred thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 24,125 (twenty-four thousand one hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 618,375 (six

hundred eighteen thousand three hundred and seventy-five euro), represented by 4,946 (four thousand nine hundred and forty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 193 (one hundred and ninety-three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 4,946 (four thousand nine hundred and forty-six) ordinary shares and Morinomiya Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 618,375 (six hundred eighteen thousand three hundred and seventy-five euro), represented by 4,946 (four thousand nine hundred and forty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par Philippe Detournay, ici représentée par Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1 juillet 2009,

ET

Morinomiya Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei, ici représentée par Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 1 juillet 2009,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "LSREF Lux Japan Investments III S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141 313, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 22 août 2008, publié auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2316 en date du 23 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises depuis et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx du 30 septembre 2008, publié auprès du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2573 en date du 21 octobre 2008.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 642.500 (six cent quarante-deux mille cinq cents euros) par un montant de EUR 24.125 (vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 618.375 (six cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 193 (cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 642.500 (six cent quarante-deux mille cinq cents euros), représenté par 5.139 (cinq mille cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 24.125 (vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 618.375 (six cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 4.946 (quatre mille neuf cent quarante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 193 (cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 4.946 (quatre mille neuf cent quarante-six) parts sociales ordinaires et Morinomiya Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 618.375 (six cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 4.946 (quatre mille neuf cent quarante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26328. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009089585/5770/130.

(090106907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.626.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 mai 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, au poste d'administrateur. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087948/21.

(090104623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.